



الجمهوريَّة الجَزائِرِيَّة
الدِيمُقراطِيَّة الشُعُوبِيَّة

الجَريدة الرَّسمِيَّة

اتفاقيات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وأراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	(Pays autres que le Maghreb)	
	1 An	1 An	
Edition originale.....	428,00 D.A	1 025,00 D.A	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50
Edition originale et sa traduction	856,00 D.A	2 050,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	ALGER Télex: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 5,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 11,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 35 dinars la ligne.

S O M M A I R E**D E C R E T S**

Décret présidentiel n° 94-325 du 17 Jounada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la justice.....	3
Décret présidentiel n° 94-327 du 17 Jounada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la culture.....	5
Décret exécutif n° 94-326 du 10 Jounada El Oula 1415 correspondant au 15 octobre 1994 fixant le montant des prestations familiales.....	7

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1415 correspondant au 25 septembre 1994 portant changement de nom.....	7
---	---

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 94-325 du 17 Jounada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la justice.

Le Président de l'Etat,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment son article 116, (alinéa 1er);

Vu la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire notamment ses articles 5 et 13-6;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu le décret législatif n° 93-18 du 15 Rajab 1414 correspondant au 29 décembre 1993 portant loi de finances pour 1994;

Vu le décret législatif n° 94-08 du 15 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire pour 1994;

Vu le décret présidentiel du 26 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 6 juin 1994 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1994, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 94-143 du 26 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 6 juin 1994 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1994 au ministère de la justice;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1994, un crédit de cent vingt millions cent dix huit mille dinars (120.118.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1994, un crédit de cent vingt millions cent dix huit mille dinars (120.118.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la justice et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Jounada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE SECTION I SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i> 32-02 Administration centrale — Pensions de service et capital décès..... Total de la 2ème partie.....,.....	10.000.000 10.000.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	5.000.000
	Total de la 3ème partie.....	5.000.000
	Total du titre III.....	15.000.000
	Total de sous-section I.....	15.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses.....	61.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	4.000.000
31-43	Greffé — Personnel auxiliaire — Salaires et accessoires de salaires.....	3.438.000
	Total de la 1ère partie.....	68.438.000
	Total du titre III.....	68.438.000
	Total de la sous-section II.....	68.438.000
	Total de la section I.....	83.438.000
	SECTION II	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.000.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures.....	2.200.000
	Total de la 4ème partie.....	2.200.000
	Total du titre III.....	3.200.000
	Total de la sous-section I.....	3.200.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	30.000.000
	Total de la 1ère partie.....	30.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial.....	3.480.000
	Total de la 3ème partie.....	3.480.000
	Total du titre III.....	33.480.000
	Total de la sous-section II.....	33.480.000
	Total de la section II.....	36.680.000
	Total des crédits ouverts	120.118.000

Décret présidentiel n° 94-327 du 17 Jourada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994 portant transfert de crédits au budget le fonctionnement du ministère de la culture.

Le Président de l'Etat,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment son article 116 (alinéa 1er) ;

Vu la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire notamment ses articles 5 et 13-6 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret législatif n° 93-18 du 15 Rajab 1414 correspondant au 29 décembre 1993, portant loi de finances pour 1994 ;

Vu le décret législatif n° 94-08 du 15 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire pour 1994 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 6 juin 1994 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1994, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 94-157 du 26 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 6 juin 1994 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1994, au ministre de la culture ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1994, un crédit de quarante et un millions de dinars (41.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1994, un crédit de quarante et un millions de dinars (41.000.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère de la culture, et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Jourada El Oula 1415 correspondant au 22 octobre 1994.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA CULTURE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.000.000
	Total de la 1ère partie.....	2.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	400.000
	Total de la 3ème partie.....	400.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention à l'institut national des arts dramatiques.....	337.000
36-05	Subvention à l'école supérieure des beaux-arts	1.110.000
36-06	Subvention au palais de la culture.....	929.000
36-07	Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.....	8.290.000
36-08	Subvention à l'office du parc national de l'Ahaggar.....	794.000
36-09	Subvention à l'office du parc national du Tassili.....	5.700.000
36-10	Subventions aux musées nationaux.....	10.300.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture.....	9.180.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie.....	840.000
36-14	Subvention à l'office de la protection de la vallée du M'Zab.....	1.000.000
	Total de la 6ème partie.....	38.480.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	120.000
	Total de la 7ème partie.....	120.000
	Total du titre III.....	41.000.000
	Total de la sous-section I.....	41.000.000
	Total de la section I.....	41.000.000
	Total des crédits ouverts.....	41.000.000

Décret exécutif n° 94-326 du 10 Jourmada El Oula 1415 correspondant au 15 octobre 1994 fixant le montant des prestations familiales.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du travail et de la protection sociale

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4 et 116, (alinéa 2) ;

Vu la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire ;

Vu la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983, modifiée, relative aux assurances sociales ;

Vu le décret législatif n°94-08 du 15 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire pour 1994, notamment son article 22 ;

Vu le décret législatif n°94-12 du 15 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 26 mai 1994 fixant le taux de cotisation de sécurité sociale ;

Vu le décret présidentiel n° 94-92 du 30 Chaoual 1414 correspondant au 11 avril 1994 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 94-93 du 4 Dhou El Kaada 1414 correspondant au 15 août 1994 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-156 du 18 mai 1991 fixant le montant des prestations familiales;

Vu le décret exécutif n° 92-46 du 11 février 1992, modifié et complété, relatif aux conditions et aux

modalités de mise en œuvre du soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu le décret exécutif n° 94-187 du 26 Moharram 1415 correspondant au 6 juillet 1994 fixant la répartition du taux de la cotisation de sécurité sociale ;

Décrète :

Article 1er. — Le montant mensuel des allocations familiales est fixé à 300 DA par enfant.

Ce montant intègre l'indemnité complémentaire d'allocation familiale (I.C.A.F.) servie conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du décret exécutif n° 92-46 du 11 février 1992 susvisé.

Art. 2. — Le montant annuel de la prime de scolarité est fixé à 400 DA par enfant.

Art. 3. — Les conditions d'ouverture du droit aux allocations familiales et à la prime de scolarité sont celles fixées par la réglementation en vigueur à la date d'effet du présent décret.

Art. 4. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 5. — Le présent décret prend effet à compter du 1er octobre 1994.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Jourmada El Oula 1415 correspondant au 15 octobre 1994.

Mokdad SIFI.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1415 correspondant au 25 septembre 1994 portant changement de nom.

Le Président de l'Etat,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Vu la Constitution, notamment les articles 74-6° et 116 ;

Vu la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire notamment ses articles 5 et 13-6 ;

Vu l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970 relative à l'état civil notamment ses articles 55 et 56 ;

Vu le décret n° 71-157 du 3 juin 1971, complété relatif au changement de nom, notamment ses articles 3 et 4 ;

Décrète :

Article 1er. — Est accordé le changement de nom prévu par le décret n° 71-157 du 3 juin 1971 complété, aux personnes ci-après :

Zebla Mohammed, né en 1901 à Ouled si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6118 et acte de mariage n° 262 dressé le 16 avril 1978 à Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Mohammed.

Zebla Ben Selim, né en 1915 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6143 et acte de mariage n° 167 dressé le 24 mai 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Fatiha, née en 1975 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1099/88. Abdelkader, né le 26 juin 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 646, Mohamed, né le 4 novembre 1980 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1271, qui s'appelleront désormais : Tahri Ben Selim, Tahri Fatiha, Tahri Abdelkader, Tahri Mohamed.

Zebla Aïcha, née en 1916 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6149 et acte de mariage n° 262 dressé le 16 avril 1978 à Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Aïcha.

Zebla Ben Rouba, née en 1922 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6150 et acte de mariage n° 97 dressé le 10 décembre 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa et sa fille mineure, Embarka, née le 4 mars 1975 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 228, qui s'appelleront désormais : Tahri Ben Rouba, Tahri Embarka.

Zebla Oumsaoud, née en 1931 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6155, qui s'appellera désormais : Tahri Oumsaoud.

Zebla Abdelkader, née en 1934 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6146 et acte de mariage n° 215 dressé le 15 août 1977 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Mohamed, né le 20 décembre 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1129, Miloud, né le 26 avril 1980 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 619, qui s'appelleront désormais : Tahri Abdelkader, Tahri Mohamed, Tahri Miloud.

Zebla Embarka, née le 27 avril 1944 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 845, et acte de mariage n° 215 dressé le 15 août 1977 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Embarka.

Zebla Zekhroufa, née le 20 novembre 1937 à Djelfa, acte de naissance n° 1002 et acte de mariage n° 382 dressé en 1956 à Alger centre, qui s'appellera désormais : Tahri Zekhro' fa.

Zebla Mokhtar, née le 17 mars 1937 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 314 et acte de mariage n° 198 dressé le 29 novembre 1980 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Hebara, née en 1975 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 70, Mohamed, né le 19 septembre 1979 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 800, Khedidja, née le 6 décembre 1980 à Zaâfrane, daïra Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1367, Belakhdar, né le 8 mars 1983 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 476, Messaoud, né le 27 juillet 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 176, Abdelkader, né le 3 mars 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 65, Zineb, née le 16 avril 1988 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 121, Aycha, née le 21 août 1991 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 215, qui s'appelleront désormais : Tahri Mokhtar, Tahri Hebara, Tahri Mohamed, Tahri Khedidja, Tahri Belakhdar, Tahri Messaoud, Tahri Abdelkader, Tahri Zineb, Tahri Aycha.

Zebla Larbi, né le 7 septembre 1939 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 180 dressé le 28 avril 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Rabah, né le 4 février 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 128, Fatna, née en 1980 à Aïn Maâbad, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 9, Khedidja, née le 4 septembre 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1420, Ameur, né le 7 octobre 1990 à Aïn Maâbad, daïra Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 169, qui s'appelleront désormais : Tahri Larbi, Tahri Rabah, Tahri Fatna, Tahri Khedidja, Tahri Ameur.

Zebla Fayed, né le 14 février 1940 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 154 et acte de mariage n° 451 dressé le 11 décembre 1972 à Djelfa, et ses enfants mineurs : Naïma, née le 26 septembre 1976 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 5564, Sid Ahmed, né le 18 janvier 1978 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 410, Hamida, née le 14 novembre 1982 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 7943, Adel, né le 23 octobre 1984 à Kouba, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3452, qui s'appelleront désormais : Tahri Fayed, Tahri Naïma, Tahri Sid Ahmed, Tahri Hamida, Tahri Adel.

Zebla Belgacem, née en 1940 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 7132 et acte de mariage n° 244, dressé le 1er août 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Nadji, né le 22 septembre 1975 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 736, Salem, né le 22 septembre 1975 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 737, Oumessaoud, née le 3 février 1981 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 131, Naas, née le 2 janvier 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1, Tayeb, né le 5 février 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, acte de naissance n° 34, qui s'appelleront désormais : Tahri Belgacem, Tahri Nadji, Tahri Salem, Tahri Oumessaoud, Tahri Naas, Tahri Tayeb.

Zebla Belakhal, née le 3 septembre 1941 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 595, dressé le 15 octobre 1977 à Djelfa, et ses enfants mineurs : Zineb, née en 1975 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 107, Hafsa, née le 19 février 1979 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 152, Amar, né le 13 juin 1977 à Djelfa, acte de naissance n° 1206, Ahmed, né en 1980 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 395, Abdellatif, né en 1983 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 400, Adel, né le 18 août 1987 à Djelfa, acte de naissance n° 2977, Messaouda, née le 14 mars 1992 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 64, qui s'appelleront désormais : Tahri Belakhal, Tahri Zineb, Tahri Hafsa, Tahri Amar, Tahri Ahmed, Tahri Abdellatif, Tahri Adel, Tahri Messaouda.

Zebla Baya, née le 19 juillet 1942 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 764 qui s'appellera désormais : Tahri Baya.

Zebla Boulerbah, né le 5 mars 1947 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 284 et acte de mariage n° 80 dressé le 5 décembre 1990 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et 2ème acte de mariage n° 87 dressé le 3 décembre 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Ben Salem, né en 1975 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 68, Saïda, née en 1976 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 448/24, Attia, né en 1980 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 45, Khedidja, née en 1982 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 463, Oumelkheir, née en 1983 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 466, Naïma, née le 12 février 1986 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 29, Fatma, née le 15 février 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 47, Hania, née le 17 mars 1991 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 60, qui s'appelleront désormais : Tahri Boulerbah, Tahri Ben Salem, Tahri Saïda, Tahri Attia, Tahri Khedidja, Tahri Oumelkheir, Tahri Naïma, Tahri Fatma, Tahri Hania.

Zebla Saïda, née le 10 mars 1950 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 259 et acte de mariage n° 80 dressé le 11 juin 1974 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Saïda.

Zebla Zohra, née le 16 mai 1950 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 506 et acte de mariage n° 177 dressé le 5 septembre 1969 à Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Zohra.

Zebla Zohra, née le 23 septembre 1952 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1315 et acte de mariage n° 417 dressé le 4 juillet 1977 à Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Zohra.

Zebla Halima, née le 30 mars 1953 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 595 et acte de mariage n° 55 dressé le 6 juin 1975 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Halima.

Zebla Lakhdar, né le 22 mars 1956 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 393 et acte de mariage n° 79 dressé le 11 novembre 1985 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Ben Rouba, né en 1980 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 591/43, Rebeïha, née le 4 février 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 226, Hadda, née le 23 juillet 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi

Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 172, Fatima, née le 3 novembre 1986 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 193, Mohamed, né le 20 août 1988 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 251, Halima, née le 9 février 1991 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 35, Abderrahmane, né le 28 août 1992 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 264, qui s'appelleront désormais : Tahri Lakhdar, Tahri Ben Rouba, Tahri Rebeïha, Tahri Hadda, Tahri Fatima, Tahri Mohamed, Tahri Halima, Tahri Abderrahmane.

Zebla Mohamed, né le 1er avril 1956 à Ouled Si Ahmed, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 413 et acte de mariage n° 156 dressé le 28 avril 1982 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Zohra, née le 8 mars 1982 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 373, Ahmed, né le 3 octobre 1983 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1543, Souad, née le 5 décembre 1986 à Aïn Maâbad, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 160, Ali, né le 27 septembre 1988 à Aïn Maâbad, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 122, Larbi, né le 28 juillet 1990 à Aïn Maâbad, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 136, qui s'appelleront désormais : Tahri Mohamed, Tahri Zohra, Tahri Ahmed, Tahri Souad, Tahri Ali, Tahri Larbi.

Zebla Khedidja, née en 1957 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 385 et acte de mariage n° 401 dressé le 20 novembre 1991 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Khedidja.

Zebla Tayeb, né en 1958 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6, qui s'appellera désormais : Tahri Tayeb.

Zebla Tounès, née en 1958 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 842/26 et acte de mariage n° 18 dressé le 5 mars 1981 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Tounès.

Zebla Saïd, né le 27 juillet 1959 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 85 et acte de mariage n° 32 dressé le 21 janvier 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Faiz, né le 17 novembre 1984 à Hassi Messaoud, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 213, Ben Salim, né le 8 mars 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 72, Khadidja, née le 9 mars 1990 à Hassi Messaoud, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 183, qui s'appelleront désormais : Tahri Saïd, Tahri Faiz, Tahri Ben salim, Tahri Khadidja.

Zebla Bachir, né le 4 août 1960 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 120 et acte de mariage n° 100 dressé le 10 décembre 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Lakhdar, né en 1984 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 73,

Ben Ziane, né le 23 février 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 70, Kheira, née le 23 août 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 203, Adel, né le 24 juin 1989 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 155, Imen, née le 27 septembre 1992 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 295, qui s'appelleront désormais : Tahri Bachir, Tahri Lakhdar, Tahri Benziane, Tahri Kheira, Tahri Adel, Tahri Imen.

Zebla Chergui, né en 1960 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 2/09 et acte de mariage n° 14 dressé le 20 avril 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Senia, né en 1981 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 635/36, Mohamed, né le 6 août 1983 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1260, Fatna, née le 4 mars 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 77, Ahmed Ali, né le 12 février 1987 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 45, Zohra, née le 7 janvier 1989 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 7, Amel, née le 18 mars 1991 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 61, Djamel, né le 6 décembre 1992 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 433, qui s'appelleront désormais : Tahri Chergui, Tahri Senia, Tahri Mohamed, Tahri Fatna, Tahri Ahmed Ali, Tahri Zohra, Tahri Amel, Tahri Djamel.

Zebla Mostefa, né le 22 mars 1960 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 43 et acte de mariage n° 227 dressé le 20 mai 1984 à Bousaada, wilaya de M'Sila, et ses enfants mineurs : Sarah, née le 7 mai 1985 à Bousaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1704, Mohamed Khalil, né le 12 janvier 1987 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 167, Abdelkader, né le 26 octobre 1988 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 3486, Ahmed Riadh, né le 17 juillet 1992 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 2553, qui s'appelleront désormais : Tahri Mostefa, Tahri Sarah, Tahri Mohamed Khalil, Tahri Abdelkader, Tahri Ahmed Riadh.

Zebla Aïcha, née le 19 janvier 1961 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 15 et acte de mariage n° 29 dressé le 24 juin 1985 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Aïcha.

Zebla Cherif, né en 1962 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1032/21 qui s'appellera désormais : Tahri Cherif.

Zebla Rabah, né le 27 décembre 1962 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 108 et acte de mariage n° 42 dressé le 13 août 1989 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Rabah.

Zebla Regousa, née le 2 mars 1963 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 32 dressé le 21 janvier 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Regousa.

Zebla Naïl, né le 9 janvier 1963 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 4 qui s'appellera désormais : Tahri Naïl.

Zebla Fadchia, née en 1963 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 445 et acte de mariage n° 144 dressé le 23 avril 1984 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa qui s'appellera désormais : Tahri Fadchia.

Zebla Halima, née en 1964 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 97/97 qui s'appellera désormais : Tahri Halima.

Zebla Mohammed, né le 17 mars 1964 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 133 et acte de mariage n° 63 dressé le 14 septembre 1991 à Zaâfrane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, et sa fille mineure : Meriem, née le 7 avril 1992 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte naissance n° 730, qui s'appelleront désormais : Tahri Mohammed, Tahri Meriem.

Zebla Fatma, née le 23 avril 1965 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 219 et acte de mariage n° 61 dressé le 24 mars 1991 à Messaad, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Fatma.

Zebla Ahmed, né le 6 octobre 1966 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 371, qui s'appellera désormais : Tahri Ahmed.

Zebla Mostefa, né le 11 mai 1966 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 177, qui s'appellera désormais : Tahri Mostefa.

Zebla Fatma, née le 30 octobre 1967 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 421, qui s'appellera désormais : Tahri Fatma.

Zebla Messaoud, né le 24 novembre 1967 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 458, qui s'appellera désormais : Tahri Messaoud.

Zebla Boubakeur, né le 27 août 1970 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 409, qui s'appellera désormais : Tahri Boubakeur.

Zebla Abdelkader, né le 1er décembre 1970 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 530, qui s'appellera désormais : Tahri Abdelkader.

Zebla Lakhdar, né le 3 janvier 1971 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 12 qui s'appellera désormais : Tahri Lakhdar.

Zebla Mebkout, né en 1971 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1059/58 qui s'appellera désormais : Tahri Mebkout.

Zebla Souad, née le 16 décembre 1972 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 8616, qui s'appellera désormais : Tahri Souad.

Zebla Dahbi, né en 1972 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 26, qui s'appellera désormais : Tahri Dahbi.

Zebla Dahman, né le 1er août 1972 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 517, qui s'appellera désormais : Tahri Dahmane.

Zebla Ahmed, né en 1972 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 95/93, qui s'appellera désormais : Tahri Ahmed.

Zebla Ameur, né en 1972 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1074/63 qui s'appellera désormais : Tahri Ameur.

Zebla Nadjia, née le 16 décembre 1972 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 8615, qui s'appellera désormais : Tahri Nadjia.

Zebla Behloul, né en 1973 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 105/103, qui s'appellera désormais : Tahri Behloul.

Zebla Hocine, né le 14 janvier 1975 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 287, qui s'appellera désormais : Tahri Hocine.

Zebla Fatma, née le 12 mars 1948 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 225 et acte de mariage n° 244 dressé le 1er août 1978 à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Tahri Fatma.

Deba Youcef, né en 1927 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 158 et acte de mariage n° 156 dressé le 27 septembre 1963 à Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Youcef.

Deba Fatna, née en 1911 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 151 et acte de mariage n° 124 dressé le 22 mars 1992 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Fatna.

Deba Zohra, née en 1929 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 153, qui s'appellera désormais : Benhamouda Zohra.

Deba Mohammed, né en 1933 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 169 et acte de mariage n° 50 dressé le 21 mai 1959 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Mohammed.

Deba Fatna, née le 25 avril 1946 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 160, qui s'appellera désormais : Benhamouda Fatna.

Deba Aïcha, née le 24 septembre 1951 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 218, qui s'appellera désormais : Benhamouda Aïcha.

Deba Mohammed, né le 29 septembre 1953 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 276 et acte de mariage n° 313 dressé le 19 septembre 1979 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et ses enfants mineurs : Ahmed, né le 20 avril 1980 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 423, Mustafa, né le 5 janvier 1982 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 27, Hocine, né le 18 août 1984 à Grara, wilaya de Ghardaïa; acte de naissance n° 843, Yasmina, née le 12 juillet 1987 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 716, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Mohammed, Benhamouda Ahmed, Benhamouda Mustafa, Benhamouda Hocine, Benhamouda Yasmina.

Deba Mohammed, né le 12 janvier 1953 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 19 et acte de mariage n° 99 dressé le 13 juillet 1972 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et ses enfants mineurs : Mebarka, née le 12 mai 1976 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 482, Zineb, née le 9 janvier 1978 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 47, Khaled, né le 22 février 1980 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 227, Khedidja, née le 25 mai 1982 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 690, Keltoum, née le 16 septembre 1984 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 953, Youcef, né le 26 mai 1986 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 653, Meriem, née le 17 août 1988 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 914, Saad, né le 4 novembre 1990 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1024, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Mohammed, Benhamouda Mebarka, Benhamouda Zineb, Benhamouda Khaled, Benhamouda Khedidja, Benhamouda Keltoum, Benhamouda Youcef, Benhamouda Meriem, Benhamouda Saad.

Deba Mabrouka, née le 16 février 1957 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 64 et acte de mariage n° 231 dressé le 18 août 1984 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Mabrouka.

Debah Khira, née le 17 février 1958 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 55 et acte de mariage n° 80 dressé le 20 février 1991 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Khira.

Deba Aïcha, née le 27 février 1959 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 78 et acte de mariage n° 186 dressé le 9 juin 1979 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Aïcha.

Debah Chikha, née le 2 septembre 1959 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 508 et acte de mariage n° 408 dressé le 30 décembre 1979 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Chikha.

Deba Abdelkrim, né le 23 mars 1960 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 187 et acte de mariage n° 280 dressé le 17 octobre 1989 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et son enfant mineur : Issam, né le 10 juillet 1991 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 664, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Abdelkrim, Benhamouda Issam.

Deba Mammar, né le 13 janvier 1961 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 24 et acte de mariage n° 198 dressé le 22 juillet 1984 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et 2ème acte de mariage n° 325 dressé le 28 décembre 1989 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et ses enfants mineurs : Smaïl, né le 1er janvier 1989 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 12, Hanane, née le 20 février 1991 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 254, Hicham, né le 10 avril 1992 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 514, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Mammar, Benhamouda Smaïl, Benhamouda Hanane, Benhamouda Hicham.

Deba Mustafa, né le 23 janvier 1962 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 58, et acte de mariage n° 102 dressé le 12 avril 1982 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et ses enfants mineurs : Bachir, né le 5 février 1984 à Melika, daïra de Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 111, Soumia, née le 3 mai 1985 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 636, Adnane, né le 13 avril 1989 à Noura, daïra de Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 386, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Mustafa, Benhamouda Bachir, Benhamouda Soumia, Benhamouda Adnane.

Deba Djaimal, né le 20 juin 1963 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 459 et acte de mariage n° 91 dressé le 20 mai 1991 à Grara, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Benhamouda Djamat.

Deba Moussa, né le 16 décembre 1964 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 697 et acte de mariage n° 243 dressé le 4 septembre 1989 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et son enfant mineur : Brahim, né le 16 janvier 1992 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 61, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Moussa, Benhamouda Brahim.

Deba Saad, né le 21 décembre 1966 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 768 et acte de mariage n° 339 dressé le 30 décembre 1990 à Grara, wilaya de Ghardaïa, et sa fille mineure : Fatma-Zohra, née le 25 mars 1992 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 349, qui s'appelleront désormais : Benhamouda Saad, Benhamouda Fatma-Zohra.

Deba Djamilia, née le 17 août 1966 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 519, qui s'appellera désormais : Benhamouda Djamilia.

Deba Aïssa, né le 12 mars 1969 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 156, qui s'appellera désormais : Benhamouda Aïssa.

Deba Fatima, née le 2 mai 1970 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 273, qui s'appellera désormais : Benhamouda Fatima.

Deba Ahmed, né le 18 septembre 1973 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 660, qui s'appellera désormais : Benhamouda Ahmed.

Deba Fatima, née le 16 octobre 1973 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 720, qui s'appellera désormais : Benhamouda Fatima.

Deba Zineb, née le 17 février 1974 à Grara, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 122, qui s'appellera désormais : Benhamouda Zineb.

Kaa El Kef Bachir, né le 1er février 1925 à Minar, daïra de Ferdjioua, wilaya de Mila, acte de naissance n° 299 et acte de mariage n° 565 dressé le 6 mai 1954 à Jijel, qui s'appellera désormais : Kalkef Bachir.

Kaa El Kef Messaouda, née le 3 octobre 1953 à Minar, daïra de Ferdjioua, wilaya de Mila, acte de naissance n° 3994, et acte de mariage n° 213 dressé le 4 mai 1978 à El Harrach, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Kalkef Messaouda.

Kaa El Kef Makhniya, née le 26 décembre 1957 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2939 et acte de mariage n° 3 dressé le 14 janvier 1981 à Dar El Beida, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Kalkef Makhniya.

Kaa El Kef Ghania, née le 26 mai 1961 à Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2648, qui s'appellera désormais : Kalkef Ghania.

Kaa El Kef Farida, née le 9 janvier 1964 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 238 et acte de mariage n° 357 dressé le 29 novembre 1990 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Kalkef Farida.

Kaa El Kef Mohamed, né le 5 novembre 1966 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 8010, qui s'appellera désormais : Kalkef Mohamed.

Kaa El Kef Karima, née le 31 juillet 1969 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 4914 qui s'appellera désormais : Kalkef Karima.

Kouloughli Abderrahmane, né le 22 janvier 1908 à Tlemcen, acte de naissance n° 88 et acte de mariage n° 248 dressé le 23 septembre 1930 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Korso Abderrahmane.

Kouloughli Ahmed, né en 1912 à Tlemcen, acte de naissance n° 35 et acte de mariage n° 298 dressé le 2 août 1941 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Korso Ahmed.

Kouloughli Abderrahim, né le 13 mai 1945 à Tlemcen, acte de naissance n° 1150 et acte de mariage n° 67 dressé le 25 mars 1972 à Tlemcen, et ses enfants mineurs : Merieme Samia, née le 22 janvier 1977 à Tlemcen, acte de naissance n° 485, Fatima Zohra Nihal, née le 19 juin 1978 à Tlemcen, acte de naissance n° 3048, Warda Fadia, née le 27 mai 1983 à Tlemcen, acte de naissance n° 2532, Malika Wassila, née le 1er novembre 1984 à Tlemcen, acte de naissance 5588, qui s'appelleront désormais : Korso Abderrahim, Korso Merieme Samia, Korso Fatima Zohra Nihal, Korso Warda Fadia, Korso Malika Wassila.

Kouloughli Dounyazad Yasmina, née le 18 mai 1973 à Oran, acte de naissance n° 5398, qui s'appellera désormais : Korso Dounyazad Yasmina.

Kouloughli Mourad, né le 24 août 1949 à Tlemcen, acte de naissance n° 2059 et acte de mariage n° 265 dressé le 27 avril 1978 à Tlemcen, et ses enfants mineurs : Rym, née le 5 juillet 1979 à Tlemcen, acte de naissance n° 3268, Sonia, née le 14 août 1980 à Tlemcen, acte de naissance n° 4005, Imane, née le 13 mars 1985 à Tlemcen, acte de naissance n° 1201, Ahmed, né le 18 août 1991 à Tlemcen, acte de naissance n° 4232, qui s'appelleront désormais : Korso Mourad, Korso Rym, Korso Sonia, Korso Imane, Korso Ahmed.

Mekhnez Dehane Lakhdar, né en 1951 à Oued Khlouf, daïra de Relizane, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 11 et acte de mariage n° 137 dressé le 30 mai 1975 à Relizane, et ses enfants mineurs : Fatiha, née le 14 juillet 1976 à Relizane, acte de naissance n° 2011, Fatima, née le 1er avril 1978 à Relizane, acte de naissance n° 1093, Malika, née le 6 janvier 1981 à Relizane, acte de naissance n° 80, qui s'appelleront désormais : Berrached Lakhdar, Berrached Fatiha, Berrached Fatima, Berrached Malika.

Benhoumar Abdelouahab, né en 1959 à Tessala, Lematai, daïra de Terrai, Baïnem, wilaya de Mila, acte de naissance n° 349, et acte de mariage n° 79 dressé le 1er décembre 1985 à Tessala Lematai, daïra de Terrai, Baïnem, wilaya de Mila, et ses enfants mineurs Abdellah, né le 19 août 1986 à Mila, acte de naissance n° 2627, Asma, née le 17 janvier 1988 à Mila, acte de naissance n° 158, Boubakeur, né le 5 juillet 1990 à Batna, acte de naissance n° 4452, Oussama, né le 15 septembre 1991 à Batna, acte de naissance n° 6292, qui s'appelleront désormais : Houssam Abdelouahab, Houssam Abdellah, Houssam Asma, Houssam Boubakeur, Houssam Oussama.

Lebghil Abdelkader, né le 29 novembre 1949 à Alger centre, acte de naissance n° 6144 et acte de mariage n° 387, dressé le 8 août 1975 à Alger centre, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs Nacereddine, né le 9 juin 1976 à El Biar, daïra de

Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1312, Samir, né le 22 juillet 1977 à El Biar, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1498, Amal, née le 2 août 1979 à El Biar, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1864, Ilyes, né le 16 janvier 1982 à El Biar, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 220, Hamza, né le 31 juillet 1989 à El Biar, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 614, qui s'appelleront désormais : Ibndjaballah Abdelkader, Ibndjaballah Nacereddine, Ibndjaballah Samir, Ibndjaballah Amal, Ibndjaballah Ilyes, Ibndjaballah Hamza.

Boukalba Abdelkader, né le 7 juin 1939 à Mascara, acte de naissance n° 444 et acte de mariage n° 565 dressé le 17 avril 1972 à Oran, et son enfant mineur : Mohammed Yassine, né le 12 octobre 1982 à Oran, acte de naissance n° 12745, qui s'appelleront désormais : Benmadani Abdelkader, Benmadani Mohammed-Yassine.

Boukalba Hichem, né le 11 mai 1973 à Oran, acte de naissance n° 5216, qui s'appellera désormais : Benmadani Hichem.

Si Ali Ahmed, né le 20 mars 1960 à Oran, acte de naissance n° 3056 et acte de mariage n° 257 dressé le 3 février 1982 à Oran, et ses enfants mineurs : Sidi Mohamed Aballah, né le 3 août 1983 à Oran, acte de naissance n° 9220, Khedidja, née le 23 mai 1985 à Oran, acte de naissance n° 5698, Nour Eddine, né le 4 novembre 1991 à Oran, acte de naissance n° 10903, qui s'appelleront désormais : Hebri Ahmed, Hebri Sidi Mohamed, Aballah, Hebri Khedidja, Hebri Nour Eddine.

Si Ali Ali, né le 18 décembre 1961 à Oued Rhiou, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 665 et acte de mariage n° 892 dressé le 26 février 1989 à Oran, et son enfant mineur : Youssef, né le 5 novembre 1990 à Oran, acte de naissance n° 603, qui s'appelleront désormais : Hebri Ali, Hebri Youssef.

Kherakheria Slimane, né en 1957 à Aïn Sandel, daïra de Boucheghous, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 292 et acte de mariage n° 95 dressé le 18 avril 1985 à El Bouni, daïra d'El Bouni, wilaya de Annaba, et ses enfants mineurs : Rachdi, né le 25 avril 1987 à El-Bouni, wilaya de Annaba, acte de naissance n° 1829, Salima, née le 22 avril 1988 à El Bouni, wilaya de Annaba, acte de naissance n° 3690, Meriem, née le 30 août 1991 à El Bouni, wilaya de Annaba, acte de naissance n° 7441, qui s'appelleront désormais : Kerakeria Slimane, Kerakeria Rachdi, Kerakeria Salima, Kerakeria Meriem.

Benkouider Mohamed, né le 25 novembre 1937 à Alger centre, acte de naissance n° 3306 et acte de mariage n° 420 dressé le 28 octobre 1967 à Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Benassila Mohamed.

Aïcha bent Benkouider, née le 2 juin 1930 à Sidi M'Hamed, Alger centre, qui s'appellera désormais : Benassila Aïcha.

Benkouider Fatma, née le 20 avril 1944 à Alger centre, qui s'appellera désormais : Benassila Fatma.

Zidour Mohamed Tahar, né le 7 juillet 1959 à El Main, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arreridj, acte de naissance n° 143 et acte de mariage n° 42 dressé le 26 novembre 1987 à El Main, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arreridj et sa fille mineure : Hayet, née le 22 septembre 1990 à Theniet El Nasr, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arreridj, acte de naissance n° 467, qui s'appelleront désormais : Adnane Mohamed Tahar, Adnane Hayet.

Zibidour Mohamed Larbi, né le 21 mars 1966 à El Main, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arreridj, acte de naissance n° 164, qui s'appellera désormais : Adnane Mohamed Larbi.

Zebidour Zineb, née le 21 novembre 1969 à El Main, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arreridj, acte de naissance n° 598, qui s'appellera désormais : Adnane Zineb.

Zabi Laâl, né en 1922 à Massif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 2171 et acte de mariage n° 51 dressé le 21 juillet 1975 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, et sa fille mineure : Keltoum, née le 3 février 1977 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 80, qui s'appelleront désormais : Djaballah Laâl, Djaballah Keltoum.

Zabi Rebiha, née en 1932 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 2170 et acte de mariage n° 51 dressé le 21 juillet 1975 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, qui s'appellera désormais : Djaballah Rebiha.

Zabi Ahmed, né le 1er août 1951 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1723 et acte de mariage n° 1 dressé le 2 janvier 1974 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, et ses enfants mineurs : Salim, né le 16 janvier 1976 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 24, Bariza, née le 22 janvier 1980 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 44, Kamel, né le 5 juin 1981 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 242, Mohammed, né le 6 mai 1983 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 230, Wafa, née le 20 mai 1985 à Khebana, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 78, Djaouida, née le 25 décembre

1988 à El Khebana, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 127, qui s'appelleront désormais : Djaballah Ahmed, Djaballah Salim, Djaballah Bariza, Djaballah Kamel, Djaballah Mohammed, Djaballah Wafa, Djaballah Djaouida.

Zabi Ammar, né le 5 mai 1954 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 543 et acte de mariage n° 78 dressé le 27 juin 1978 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, et ses enfants mineurs : Mostafa, né le 31 juillet 1979 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 293, Fatiha, née le 14 juillet 1980 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 268, Abdelhag, né le 20 septembre 1981 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 383, Samiha, née le 9 janvier 1983 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 21, Feteh, né le 17 janvier 1984 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 36, Hachemi, né le 30 mars 1986 à Khebana, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 58, Henen, née le 10 novembre 1986 à Khebana, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, Fatma, née le 17 novembre 1988 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 3781, Hamida, née le 19 novembre 1989 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 3703, qui s'appelleront désormais : Djaballah Ammar, Djaballah Mostafa, Djaballah Fatiha, Djaballah Abdelhag, Djaballah Samiha, Djaballah Feteh, Djaballah Hachmi, Djaballah Henen, Djaballah Fatma, Djaballah Hamida.

Zabi Mohamed, né en 1962 à Messif, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1558 et acte de mariage n° 21 dressé le 14 décembre 1989 à Khebana, daïra de Boussaada, wilaya de M'Sila, et son enfant mineur : Hocine, né le 29 janvier 1991 à Boussaada, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 384, qui s'appelleront désormais : Djaballah Mohamed, Djaballah Hocine.

Zabi Dalila, née le 3 août 1964 à Messif, daïra de Khebana, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 228, qui s'appellera désormais : Djaballah Dalila.

Zabi Youcef, né le 29 octobre 1969 à Messif, daïra de Khebana, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 225, qui s'appellera désormais : Djaballah Youcef.

Zabi Djamel, né le 13 novembre 1958 à Alger centre, acte de mariage n° 109 dressé le 17 juillet 1985 à Bologhine, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs : Amina, née le 18 juillet 1988 à Bologhine, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 990, Sabrina, née le 2 septembre 1990 à Bologhine, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1112, Yasmine, née le 28 novembre 1993 à Bologhine, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1579, qui s'appelleront désormais : Zahi Djamel, Zahi Amina, Zahi Sabrina, Zahi Yasmine.

Zebchine Abdelkader, né le 22 février 1945 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 884 et acte de mariage n° 75 dressé le 14 mai 1971 à à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs : Fatiha, née le 24 octobre 1976 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 938, Malika, née le 21 janvier 1979 à Sendjes, daïra de Oued Fodda, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 114, Zineb, née le 2 mai 1981 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 579, Naïma, née le 16 octobre 1983 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1192, Boualem, né le 30 mars 1986 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 339, qui s'appelleront désormais : Souleimane Abdelkader, Souleimane Fatiha, Souleimane Malika, Souleimane Zineb, Souleimane Naïma, Souleimane Boualem.

Zebchine Zohra, née le 21 janvier 1968 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 47, qui s'appellera désormais : Souleimane Zohra.

Zebchine Azzouz, né le 12 février 1970 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 146, qui s'appellera désormais : Souleimane Azzouz.

Zebchine Djelloul, né le 4 décembre 1973 à Sendjes, daïra de Oued El Fodha, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1102, qui s'appellera désormais : Souleimane Djelloul.

Soua Abed, né le 16 mai 1948 à Ouled Diab, wilaya de Tarf, acte de mariage n° 1295 dressé le 26 juillet 1975 à El Hadjar, wilaya de Annaba, et ses enfants mineurs : Ouafa, née le 20 décembre 1978 à Annaba, acte de naissance n° 12364, Fethi, né le 12 octobre 1983 à Annaba, acte de naissance n° 10293, Aya, née le 16 février 1988 à Annaba, acte de naissance n° 1622, qui s'appelleront désormais : Souha Abed, Souha Ouafa, Souha Fethi, Souha Aya.

Redda Djelloul, né en 1953 à Ouled El Kheroubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 619 et acte de mariage n° 58 dressé le 4 juin 1978 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs : Benyagoub, né le 19 octobre 1975 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 887, Saadia, née le 24 juillet 1978 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 862, Ali, né le 30 décembre 1979 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1335, Miloud, né le 16 janvier 1982 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 24, Dalila, née le 2 février 1984 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 151, Mohammed, né le 22 novembre 1985 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1638, qui s'appelleront désormais : Miloud Djelloul, Miloud Benyagoub, Miloud Saadia, Miloud Ali, Miloud Miloud, Miloud Dalila, Miloud Mohammed.

Reda Benhalima, né en 1959 à Ouled El Kheroubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 581 et acte de mariage n° 61 dressé le 23 février 1986 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs : Mokhtar, né le 28 février 1985 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 334, Kadda, né le 19 septembre 1987 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1314, qui s'appelleront désormais : Miloud Benhalima, Miloud Mokhtar, Miloud Kadda.

Boucherid Larbi, né le 8 mai 1966 à Maghila, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 200 et acte de mariage n° 846 dressé le 26 novembre 1990 à Tiaret, qui s'appellera désormais : Benhalima Larbi.

Djahel Abderrahmane, né en 1956 à Ouled Slim, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 199 et acte de mariage n° 26 dressé le 7 avril 1985 à Koléa, wilaya de Tipaza, et ses enfants mineurs : Abdelghani, né le 4 avril 1988 à Blida, acte de naissance n° 1901, Chahrazed, née le 5 août 1989 à Koléa, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 1105, Islam, né le 19 septembre 1993 à Koléa, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 2115, qui s'appelleront désormais : Moujahed Abderrahmane, Moujahed Abdelghani, Moujahed Chahrazed, Moujahed Islam.

Djehiche Mebarek, né le 6 novembre 1962 à Berhoum, daïra de Magra, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 277 et acte de mariage n° 79, dressé le 25 septembre 1988 à Berhoum, daïra de Magra, wilaya de M'Sila, et ses enfants mineurs : Abdeslam, né le 7 novembre 1989 à Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 3327, Abdelaziz, né le 14 janvier 1991 à Selmane, daïra d'Ouled Derradj, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 40, Fairouz, née le 13 mars 1993 à Magra, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 270, qui s'appelleront désormais : Chaabani Mebarek, Chaabani Abdeslam, Chaabani Abdelaziz, Chaabani Fairouz.

Kherkheria Salah, né le 16 octobre 1942 à Aïn Guetoun, daïra de Khezara, wilaya de Guelma, acte de mariage n° 66/74 dressé le 27 juin 1974 à Souk Ahras, et ses enfants mineurs : Rabah, né le 6 décembre 1974 à Guelma, acte de naissance n° 2767, Ouarda, née le 10 mars 1977 à Guelma, acte de naissance n° 838, Abdelhak, né le 30 mars 1979 à Guelma, acte de naissance n° 1183, Djazira, née le 12 août 1984 à Guelma, acte de naissance n° 3346, Mohamed, né le 4 septembre 1988 à Guelma, acte de naissance n° 3580, qui s'appelleront désormais : El Ghazali Salah, El Ghazali Rabah, El Ghazali Ouarda, El Ghazali Abdelhak, El Ghazali Djazira, El Ghazali Mohamed.

Herakheria Ahmed, né le 27 mai 1969 à Aïn Gueten, daïra de Khezara, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 341, qui s'appellera désormais : El Ghazali Ahmed.

Kherakheria Khemissi, né le 20 avril 1972 à Guelma, acte de naissance n° 816, qui s'appellera désormais : El Ghazali Khemissi.

Rekhis Rabah, né le 5 octobre 1914 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 137, et acte de mariage n° 160 dressé le 26 mai 1951 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, qui s'appellera désormais : Rekis Rabah.

Rekhis Ramdane, né le 28 juin 1949 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 175 et acte de mariage n° 68, dressé le 21 mai 1968 à Larbaa, wilaya de Blida, et ses enfants mineurs : Hacène, né le 23 juillet 1977 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 800, Reda, né le 16 mai 1979 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 494, Samir, né le 30 septembre 1980 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 867, Soufyane, né le 14 octobre 1983 à Bordj El-Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1424, Abdennour, né le 28 mai 1991 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 393, qui s'appelleront désormais : Rekis Ramdane, Rekis Hacène, Rekis Réda, Rekis Samir, Rekis Soufyane, Rekis Abdennour ;

Rekhis Mohamed, né le 25 août 1968 à Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 1500, qui s'appellera désormais : Rekis Mohamed ;

Rekhis Abdelkader, né le 22 février 1970 à la Casbah, daïra de Bab-El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1408, qui s'appellera désormais : Rekis Abdelkader ;

Rekhis Fouzia, née le 30 mai 1971 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 4382, qui s'appellera désormais : Rekis Fouzia ;

Rekhis Ali, né le 22 juin 1974 à Rouiba, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 1924, qui s'appellera désormais : Rekis Ali ;

Rekhis Fatiha, née le 9 avril 1951 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 128 et acte de mariage n° 113 dressé le 24 février 1969 à Blida, qui s'appellera désormais : Rekis Fatiha ;

Rekhis Omar, né le 23 février 1955 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 70 et acte de mariage n° 118 dressé le 28 novembre 1988 à Ouled Moussa, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, et sa fille mineure : Souhila, née le 9 mars 1990 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 955, qui s'appelleront désormais : Rekis Omar, Rekis Souhila ;

Rekhis Fatouma, née le 22 décembre 1957 à Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 1183 et acte de mariage n° 184 dressé le 26 juillet 1978 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Rekis Fatouma ;

Rekhis Hafida, née le 18 août 1959 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, acte de naissance n° 236, et acte de mariage n° 104 dressé le 22 octobre 1980 à Bouinane, daïra de Boufarik, wilaya de Blida, qui s'appellera désormais : Rekis Hafida ;

Rekhis Hamid, né le 16 décembre 1963 à Larbaa, wilaya de Blida, acte de naissance n° 889 et acte de mariage n° 18 dressé le 26 janvier 1986 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar El Beïda, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs : Smail né le 9 janvier 1987 à El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 128, Bilal, né le 18 septembre 1988 à Bordj El Kiffan, daïra de Dar-El Beïda, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 792, Karima, née le 28 juin 1992 à El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2677, qui s'appelleront désormais : Rekis Hamid, Rekis Smail, Rekis Bilal, Rekis Karima ;

El Haggoum Sarghan, né le 27 août 1938 à Sidi Brahim, daïra de Sidi-Lahcène, wilaya de Sidi Bel-Abbès, acte de naissance n° 34 et acte de mariage n° 177 dressé le 23 septembre 1958 à Sidi Bel Abbès, et son enfant mineur : Mourad, né le 16 septembre 1976 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 5137, qui s'appelleront désormais : Lokmane Sarghan, Lokmane Mourad ;

El Haggoum Habib, né le 21 juillet 1959 à Sidi Bel Abbès, acte de mariage n° 372 dressé le 16 avril 1987 à Sidi Bel Abbès, et son enfant mineur : Mohammed Zakaria, né le 13 avril 1989 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 1803, qui s'appelleront désormais : Lokmane Habib, Lokmane Mohammed Zakaria ;

El Haggoum Setti, née le 16 novembre 1960 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi-Bel-Abbès, acte de naissance n° 4080 et acte de mariage n° 1056 dressé le 9 novembre 1981 à Sidi Bel Abbès, qui s'appellera désormais : Lokmane Setti ;

El Haggoum Abdelkrim, né le 15 octobre 1962 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 2807 et acte de mariage n° 704 dressé le 6 août 1989 à Sidi Bel Abbès, et sa fille mineure : Zahia, née le 11 juin 1990 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 3040, qui s'appelleront désormais : Lokmane Abdelkrim, Lokmane Zahia ;

El Haggoum Baghdad, né le 19 novembre 1963 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel-Abbès, acte de naissance n° 4443, qui s'appelleront désormais Lokmane Baghdad ;

El Haggoum Tayeb, né le 18 novembre 1965 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 4516, qui s'appellera désormais : Lokmane Tayeb ;

El Haggoum Nasr Eddine, né le 25 octobre 1967 à Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 4002, qui s'appellera désormais : Lokmane Nasr Eddine ;

El Haggoum Nadjet, née le 6 décembre 1969 à Sidi Bel Bel Abbès, acte de naissance n° 5098 qui s'appellera désormais : Lokmane Nadjet ;

El Haggoum Bel Abbas, né le 14 mai 1972 à Sidi Bel Bel Abbès, acte de naissance n° 2228, qui s'appellera désormais : Lokmane Bel Abbas ;

Boukhenouna Mohamed, né le 8 octobre 1937 à Souk Ahras, acte de naissance n° 448 et acte de mariage n° 144 dressé le 1er septembre 1961 à Souk Ahras, qui s'appellera désormais : Latifi Mohamed ;

Boukhenouna Leila, née le 7 novembre 1962 à Souk Ahras, acte de naissance n° 1477 et acte de mariage n° 731 dressé le 5 novembre 1981 à Souk Ahras, qui s'appellera désormais : Latifi Leila ;

Boukhenouna Ghania, née le 23 mars 1964 à Souk Ahras, acte de naissance n° 679, qui s'appellera désormais : Latifi Ghania ;

Boukhenouna Mohamed Faouzi, né le 15 mars 1966 à Souk Ahras, acte de naissance n° 599 qui s'appellera désormais : Latifi Mohamed Faouzi ;

Boukhenouna Zine Eddine, né le 5 juin 1967 à Souk Ahras, acte de naissance n° 1136 qui s'appellera désormais : Latifi Zine Eddine ;

Boukhenouna Azzeddine, né le 13 août 1970 à Souk Ahras, acte de naissance n° 1637 qui s'appellera désormais : Latifi Azeddine ;

Boukhénouna Rachid, né le 27 décembre 1971 à Souk Ahras, acte de naissance n° 2395 qui s'appellera désormais : Latifi Rachid ;

Boukhenouna Syham, née le 30 janvier 1973 à Souk Ahras, acte de naissance n° 265 qui s'appellera désormais : Latifi Syham ;

Ghazoula Ahmed, né en 1944, à Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 107 et acte de mariage n° 115 dressé le 23 juin 1969 à Djelfa, et ses enfants mineurs : Saïda, née le 16 novembre 1975 à Djelfa, acte de naissance n° 1799, Miloud, né le 26 janvier 1982 à Djelfa, acte de naissance n° 295, qui s'appelleront désormais : Hadji Ahmed, Hadji Saida, Hadji Miloud ;

Ghazoula Oum El Kheir, née le 13 novembre 1967, à Djelfa, acte de naissance n° 1182, qui s'appellera désormais : Hadji Oum El Kheir ;

Ghazoula Mokhtar, né le 26 mai 1971 à Djelfa, acte de naissance n° 759, qui s'appellera désormais : Hadji Mokhtar ;

Lama Ammar, née le 22 décembre 1954 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 1789 et acte de mariage n° 14 dressé le 11 février 1982 à

Djemorah, wilaya de Biskra et ses enfants mineurs : Souâd, née le 10 janvier 1983, à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 25, Nawal, née le 5 avril 1984 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 133, Ramzi, né le 26 août 1986 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 198, Choukri, né le 24 octobre 1988 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 251, Wassim, né le 5 janvier 1992 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 2, s'appelleront désormais : Lamaa Ammar, Lamaa Souâd, Lamaa Nawal, Lamaa Ramzi, Lamaa Choukri, Lamaa Wassim ;

Lama Abderrahmane, né en 1962 à Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 387 et acte de mariage n° 10 dressé en 1986 à Djemorah, wilaya de Biskra et ses enfants mineurs : Mohammed, né le 17 octobre 1987 à Biskra, acte de naissance n° 4242, Somia, née 24 novembre 1988 à Guedila, daïra de Djemorah, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 267, qui s'appelleront désormais : Lamaa Abderrahmane, Lamaa Mohammed, Lamaa Somia ;

Merabent Rabia, née le 24 septembre 1923 à Tlemcen, acte de naissance n° 1216 et acte de mariage n° 180 dressé le 2 mai 1966 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Mrabet Rabia ;

Mrabent Mohammed, né le 19 décembre 1925 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de mariage n° 290 dressé le 13 août 1953 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais Mrabet Mohammed ;

Benfekih Mohammed, né le 15 juillet 1933 à Tlemcen, acte de naissance n° 1115 et acte de mariage n° 103 dressé le 5 avril 1968 à Tlemcen, et ses enfants mineurs : Kamel, né le 16 février 1976 à Tlemcen, acte de naissance n° 969, Abderrahim, né le 17 décembre 1980 à Tlemcen, acte de naissance n° 6032, Yasmina Ebtissam née le 18 décembre 1986 à Tlemcen acte de naissance n° 5706, qui s'appelleront désormais : Fekhar Mohammed, Fekhar Kamel, Fekhar Abderrahim, Fekhar Yasmina Ibtissam ;

Benfekih Fewzi, né le 29 septembre 1963 à Tlemcen, acte de naissance n° 3291 et acte de mariage n° 506 dressé le 25 juin 1989 à Tlemcen, et sa fille mineure : Amina, née le 31 mars 1991 à Tlemcen, acte de naissance n° 1394, qui s'appelleront désormais : Fekhar Fewzi, Fekhar Amina ;

Benfekih Sid Ahmed Amine, né le 1er janvier 1972 à Tlemcen, acte de naissance n° 17, qui s'appellera désormais : Fekhar Sid Ahmed Amine ;

Benfekih Sidi Mohammed, né le 2 juillet 1974 à Tlemcen, acte de naissance n° 2955, qui s'appellera désormais : Fekhar Sidi Mohammed ;

Benfekih Mustapha, né le 4 mars 1940 à Tlemcen, acte de naissance n° 471 et acte de mariage n° 198 dressé le 15 juillet 1971 à Alger centre, et ses enfants mineurs : Mohammed Mounir, né le 2 mai 1976 à Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1170, Mahdi, né le 27 février 1983 à El Biar, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 632, qui s'appelleront désormais : Fekhar Mustapha, Fekhar Mohammed Mounir, Fekhar Mahdi ;

Benfekih Nassim, né le 29 septembre 1973 à Alger centre, acte de naissance n° 4591, qui s'appelleront désormais : Fekhar Nassim ;

Benfekih Fouad, né le 2 juin 1962 à Tlemcen, acte de naissance n° 1906, et acte de mariage n° 281 dressé le 9 avril 1987 à Tlemcen, et sa fille mineure : Meryem Djamila, née le 27 septembre 1990 à Tlemcen, acte de naissance n° 4808, qui s'appelleront désormais : Fekhar Fouad, Fekhar Meryem Djamila ;

Kerfa Salah, né le 13 mars 1931, à Fedj M'Zala, daïra de Ferdjioua, wilaya de Mila, acte de mariage n° 411 dressé le 4 mars 1957 à Constantine, et son enfant mineure Fatima Zohra née le 12 août 1975 à Constantine, acte de naissance n° 9621, qui s'appelleront désormais : Akram Salah, Akram Fatima Zohra ;

Kerfa Mustapha, né le 17 mars 1960 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de mariage n° 2398 dressé le 9 septembre 1984 à Constantine, et ses enfants mineurs Amina, née le 9 juin 1985 à Constantine, acte de naissance n° 8931, Youcef, né le 6 novembre 1987 à Constantine, acte de naissance n° 16210 Hamza né le 23 juin 1991 à Constantine, acte de naissance n° 8616, qui s'appelleront désormais : Akram Mustapha, Akram Amina, Akram Youcef, Akram Hamza ;

Kerfa Nadjet, née le 6 octobre 1966 à Constantine, acte de naissance n° 10166 qui s'appellera désormais : Akram Nadjet ;

Kerfa Assia, née le 4 juin 1970 à Constantine, acte de naissance n° 5982, qui s'appellera désormais : Akram Assia ;

Kerfa Nedjma, née le 25 décembre 1972 à Constantine, acte de naissance n° 13398, qui s'appellera désormais : Akram Nedjma ;

Fekroune Mammar, né le 10 février 1941 à Aïn Meran, daïra de Boukadir, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 367 et acte de mariage n° 143 dressé le 14 avril 1970 à Chlef, et son enfant mineur : Ahmed, né le 13 août 1975 à Chlef, acte de naissance n° 3406, qui s'appelleront désormais : Hadj Ben Adda Mammar, Hadj Ben Adda Ahmed ;

Fakroune Khelifa, née le 29 mai 1964 à Chlef, acte de naissance n° 1743 et acte de mariage n° 455 dressé le 9 avril 1983 à Chlef, et ses enfants mineurs : Djahida, née le 24 mars 1984 à Chlef, acte de naissance n° 726, Souâd, née le 23 janvier 1985 à Chlef, acte de naissance n° 422,

Mohamed, né le 27 juillet 1988 à Chlef, acte de naissance n° 2984, Lamia, née le 15 avril 1991 à Chlef, acte de naissance n° 1427, qui s'appelleront désormais : Hadj Ben Adda Khelifa, Hadj Ben Adda Djahida, Hadj Ben Adda Souâd, Hadj Ben Adda Mohamed, Hadj Ben Adda Lamia ;

Fekroune Kheira, née le 7 juin 1965 à Chlef, acte de naissance n° 1705 et acte de mariage n° 381 dressé le 24 juillet 1985 à Chlef, qui s'appellera désormais : Hadj Ben Adda Kheira ;

Fekroune Houria, née le 19 avril 1970 à Chlef, acte de naissance n° 1306, qui s'appellera désormais : Hadj Ben Adda Houria ;

Fekroune Foudhile, née le 18 juillet 1973 à Chlef, acte de naissance n° 2810, qui s'appellera désormais : Hadj Ben Adda Foudhile ;

Chehima Mohammed, né en 1930 à Abadla, acte de naissance n° 769 et acte de mariage n° 90 dressé le 14 septembre 1971 à Béchar, et ses enfants mineurs : Miloud, né le 26 mars 1976 à Béchar, acte de naissance n° 432 Daouia, née le 29 juillet 1978 à Béchar, acte de naissance n° 1073, Samia, née le 5 février 1984 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 121, Zeyneb, née le 10 juin 1985 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 537, Saïda, née le 2 décembre 1987 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 961, qui s'appelleront désormais : Benslimane Mohammed, Benslimane Miloud, Benslimane Daouia, Benslimane Samia, Benslimane Zeyneb, Benslimane Saida ;

Chehima Oumhani, née le 1er mars 1956 à Abadla, acte de naissance n° 86, qui s'appellera désormais : Benslimane Oumhani ;

Chehima Tayeb, né le 1 février 1957 à Abadla, acte de naissance n° 46 et acte de mariage n° 08 dressé le 5 mars 1979 à Béchar, et ses enfants mineurs : Sliman né le 8 mars 1980 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 152, Smail, né le 21 juillet 1981 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 495, Mustapha, né le 9 août 1983 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 619, Zohra, née le 4 septembre 1985 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 801, qui s'appelleront désormais Benslimane Tayeb, Benslimane Sliman, Bensliman Smail, Benslimane Mustapha, Benslimane Zohra ;

Chehima Ali, née le 6 avril 1961 à Taghit, daïra de Abadla, acte de naissance n° 33 et acte de mariage n° 40 dressé le 11 février 1986 à Béchar, et son enfant mineur : Abdeldjalili, né le 7 avril 1987 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 279, qui s'appelleront désormais : Benslimane Ali, Benslimane Abdeldjalil ;

Chehima Abdellah, né le 11 novembre 1963 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 383, qui s'appellera désormais : Benslimane Abdellah ;

Chehima Hamida, né le 7 septembre à Abadla, acte de naissance n° 228, qui s'appellera désormais : Benslimane Hamida ;

Chehima Brahim, né le 3 décembre 1973 à Béchar Djedid, acte de naissance n° 364, qui s'appellera désormais : Benslimane Brahim ;

Chayeb Rabi Messaoud, né le 12 janvier 1959 à M'Sila, acte de naissance n° 59 et acte de mariage n° 161 dressé le 14 avril 1984 à M'Sila, et ses enfants mineurs : Mohammed, né le 20 janvier 1989 à M'Sila, acte de naissance n° 367, Fatima Zohra, née le 16 octobre 1990 à M'Sila, acte de naissance n° 4138, Hemza, né le 9 décembre 1991 à M'Sila, acte de naissance n° 5143, qui s'appelleront désormais : Abdenour Messaoud, Abdenour Mohammed, Abdenour Fatima Zohra, Abdenour Hemza ;

Boukelba Ahmed, né en 1931 à Touggourt, acte de naissance n° 690 et acte de mariage n° 341 dressé le 10 avril 1955 à Touggourt, wilaya de Ouargla, et sa fille mineure : Houda, née le 7 mai 1977 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 982, qui s'appelleront désormais : Ben Abdallah Ahmed, Ben Abdallah Houda ;

Boukelba Fatima, née le 18 mai 1960 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 540 et acte de mariage n° 127 dressé le 17 novembre 1980 à Touggourt, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Fatima ;

Boukelba Nacira, née le 11 juillet 1962 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 24 et acte de mariage n° 11 dressé le 29 avril 1981 à Tamacin, daïra de Tamacin, wilaya de Ouargla, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Nacira ;

Boukelba Mostafa, né le 23 septembre 1964 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 1042, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Mostafa ;

Boukelba Mokhtar, né le 15 novembre 1966 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 1373, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Mokhtar ;

Boukelba Hamida, née le 26 janvier 1969 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 178, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Hamida ;

Boukelba El Hadj, né le 6 octobre 1970 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 1948, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah El Hadj ;

Boukelba Fella, née le 16 janvier 1973 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 115, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Fella ;

Boukelba Laid, né le 12 octobre 1974 à Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 1840, qui s'appellera désormais : Ben Abdallah Laid ;

Guerd Laid, né en 1940 à El Oued, acte de naissance n° 1536 et acte de mariage n° 73 dressé le 19 mars 1962 à El Oued, et ses enfants mineurs : Bachir, né le 15 juillet 1975 à El Oued, acte de naissance n° 2174, Fedjra, née le 8 mars 1977 à El Oued, acte de naissance n° 1214, Abdelkrim, né le 8 août 1978 à El Oued, acte de naissance n° 3023 Noura, née le 9 février 1980 à El Oued, acte de naissance n° 1207, Abdellatif, né le 28 septembre 1981 à El Oued, acte de naissance n° 4462, Samra, née le 16 octobre 1982 à El Oued, acte de naissance n° 5027, Faouzi né le 29 juillet 1985 à El Oued, acte de naissance n° 3219, Nacer Eddine, né le 21 novembre 1986 à El Oued, acte de naissance n° 4392, Youcef, né le 6 août 1989 à El Oued, acte de naissance n° 3483, qui s'appelleront désormais : El Hadj Ahmed Laid, El Hadj Ahmed Bachir, El Hadj Ahmed Fadjra, El Hadj Ahmed Abdelkrim, El Hadj Ahmed Noura, El Hadj Ahmed Abdellatif, El hadj Ahmed Samra, El Hadj Ahmed Faouzi, El Hadj Ahmed Nacer Eddine, El Hadj Ahmed Youcef ;

Guerd Mahmoud, né le 26 janvier 1963 à El Oued, acte de naissance n° 95 et 1er acte de mariage n° 745 dressé le 26 septembre 1982 à El Oued, et 2eme acte de mariage n° 690 dressé le 25 décembre 1989 à El Oued, et ses enfants mineurs : Souâd, née le 13 novembre 1982 à El Oued, acte de naissance n° 5471, Mounira, née le 12 janvier 1987 à El Oued, acte de naissance n° 561, Hayat, née le 12 février 1988 à El Oued, acte de naissance n° 966, Hicham, né le 30 mai 1990 à El Oued, acte de naissance n° 255, Lakhdar, né le 30 juillet 1991 à El Oued, acte de naissance n° 3048, qui s'appelleront désormais : El Hadj-Ahmed Mahmoud, El Hadj Ahmed Souâd, El Hadj Ahmed Mounira, El Hadj Ahmed Hayat; El Hadj Hicham, El Hadj Lakhdar ;

Guerd Amimar, né le 7 février 1965 à El Oued, acte de naissance n° 286, qui s'appellera désormais : El Hadj Ahmed Ammar ;

Guerd Salah, né le 8 février 1967 à El Oued, acte de naissance n° 262, qui s'appellera désormais : El Hadj Ahmed Salah ;

Guerd Nadji, né le 4 janvier 1972 à El Oued, acte de naissance n° 62, qui s'appellera désormais : El Hadj Ahmed Nadji ;

Guerd Djamel, né le 20 mai 1973 à El Oued, acte de naissance n° 1561, qui s'appellera désormais : El Hadj Ahmed Djamel ;

Guerd Ali, né en 1913 à Reguiba, daïra de Reguiba, acte de naissance n° 1535, qui s'appellera désormais : El Hadj Ahmed Ali ;

Guerd Ahmed, né en 1948 à El Oued, , acte de naissance n° 1517 et acte de mariage n° 1092 dressé le 20 septembre 1973 à Annaba, et ses enfants mineurs : Mahmoud, né le 30 septembre 1975 à Annaba, acte de naissance n° 9294, Redouane, né le 7 septembre 1977 à Annaba, acte de naissance n° 9533, Fethi, né le 19 novembre 1981 à El

Madania, daïra de Sidi M'hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2298, Issam, né le 21 décembre 1982 à Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 8868, Abderrezak, né le 14 février 1992 à Annaba, acte de naissance n° 1355, qui s'appelleront désormais : El Hadj Ahmed Ahmed Ahmed, El Hadj Ahmed Mahmoud, El Hadj Ahmed Redouane, El Hadj Ahmed Fethi, El Hadj Ahmed Issam, El Hadj Ahmed Abderrezak ;

Djahcha Ahmed, né en 1891 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 3882 qui s'appellera désormais : Ibrahimi Ahmed ;

Djahcha Lakhdar, né en 1917 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 61 dressé le 9 octobre 1988 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Cheikh, né en 1978 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 88/80, Bachir, né en 1979 à Selmana, daïra de Messaad wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 88/379, Fatna, née le 19 octobre 1987 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1651, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Lakhdar, Ibrahimi Cheikh, Ibrahimi Bachir, Ibrahimi Fatna ;

Djahcha Yacoub, né en 1927 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 294 dressé le 3 août 1986 à Messaad, wilaya de Djelfa, et sa fille mineure : Nakhla, née le 16 juillet 1977 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 884, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Yacoub, Ibrahimi Nakhla ;

Djhacha Derradji, né en 1932 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 87 dressé le 19 février 1984 à Messaad, wilaya de Djelfa et ses enfants mineurs : Nora, née le 10 mai 1982 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 812, Lakhdar, né le 28 janvier 1984, à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 219, Mokhtar, né le 23 novembre 1985 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 2344, Aïcha, née le 27 décembre 1987 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 2072, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Derradji, Ibrahimi Nora, Ibrahimi Lakhdar, Ibrahimi Mokhtar, Ibrahimi Aïcha ;

Djahcha Mokhtar, né en 1937 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 69 dressé le 22 septembre 1986 à Messaad, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Naouia, née en 1976 à Selmana, daïra de Messaad wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 87/815, Borkana, née en 1978 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 87/814, Ahmed né en 1980 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 813, Fatna, née en 1983 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 910, Belkacem, né le 27 février 1988 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 449, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Mokhtar, Ibrahimi Naouia, Ibrahimi Borkana, Ibrahimi Ahmed, Ibrahimi Fatna, Ibrahimi Belkacem ;

Djahcha Ben Dokmane, né en 1939 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, et acte de mariage n° 33 dressé le 13 février 1989 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa et ses enfants mineurs : Mahdjouba, née en 1979 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 89/408, Kouider, né en 1981 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 89/300, Lakhdar, né en 1985 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 89/406, Yaakoube, né en 1986 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 89/409, Amar, né le 3 février 1989 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 249, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Ben Dokmane, Ibrahimi Mahdjouba, Ibrahimi Kouider, Ibrahimi Lakhdar, Ibrahimi Yaakoube, Ibrahimi Amar ;

Djahcha Mohamed, né en 1944 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 67 dressé le 22 septembre 1986 à Messaad, wilaya de Djelfa et ses enfants mineurs : Ahmed, né en 1976 à Selmana, daïra de Messaad wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 834, Nakhla, née en 1978 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 833, Messaoud, né en 1979 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 832, Bouhali, né en 1980 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 831, Borkana, née en 1981 à Selmana, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 830, Ben Thabet, né en 1983 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 829, Daouadia, née en 1984 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 828, Yacoub, né le 6 mars 1986 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 454, Messaouda, née le 23 août 1989 à Messaad, wilaya de Djelfa, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Mohamed, Ibrahimi Nakhla, Ibrahimi Messaoud, Ibrahimi Bouhali, Ibrahimi Borkana, Ibrahimi Ben Thabet, Ibrahimi Daouadia, Ibrahimi Yacoub, Ibrahimi Messaouda ;

Djahcha Messaoud, né en 1946 à Messaad, wilaya de Djelfa, et acte de mariage n° 489 dressé le 29 octobre 1985 à Messaad, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs : Mohamed, né le 22 septembre 1985 à Messaad wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1906, Horia, née le 10 avril 1987, à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 601, Salah, né le 23 août 1989 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1459 qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Messaoud, Ibrahimi Mohamed, Ibrahimi Horia, Ibrahimi Salah ;

Djahcha Amar, né en 1947 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 86 dressé le 4 novembre 1986 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa et ses enfants mineurs : Said, né en 1976 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 421, Abdelkader, né en 1981 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 419, Mustapha, né en 1982 à Selmana, daïra de Messaad,

wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 418, Mohamed, né en 1984 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 420, Horia, née le 29 juillet 1988 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 1288, qui s'appelleront désormais : Ibrahimi Amar, Ibrahimi Saïd, Ibrahimi Abdelkader, Ibrahimi Mustapha, Ibrahimi Mohamed, Ibrahimi Horia ;

Djahcha Bentabet, né en 1950 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 206 qui s'appellera désormais : Ibrahimi Bentabet ;

Djahcha Salah, né en 1952 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 154 qui s'appellera désormais : Ibrahimi Salah ;

Djahcha Lakhdar, né en 1955 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 119 qui s'appellera désormais : Ibrahimi Lakhdar ;

Djahcha Oumelkheir, née en 1957 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de mariage n° 33 dressé le 13 février 1989 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Oumelkheir ;

Djahcha Chérif, né en 1964 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 328/73, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Chérif ;

Djahcha Ahmed, né en 1968 à Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 551, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Ahmed ;

Djahcha Mohamed, né en 1968 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 128, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Mohamed ;

Djahcha Saïda, née en 1969 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 142, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Saïda ;

Djahcha Tahar, né en 1970 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 86/835 qui s'appellera désormais : Ibrahimi Tahar ;

Djahcha Laïza, née en 1970 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 676, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Laïza ;

Djahcha Kherfia, né en 1972 à Selmana, daïra de Messaad, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 169, qui s'appellera désormais : Ibrahimi Kherfia ;

Loucif Mohand Ouamer, né le 5 février 1933 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 351 et ses enfants mineurs : Naïma, née le 3 avril 1975 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1804, Karim, né le 31 octobre 1976 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 5882 Nassima, née le 16 mai 1978 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2899, qui s'appelleront désormais : Hendi Mohand Ouamer, Hendi Naïma, Hendi Karim, Hendi Nassima ;

Loucif Adidi, née le 4 mars 1933 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 573, qui s'appellera désormais : Hendi Adidi ;

Loucif Hamou, né le 5 février 1933 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 349 et sa fille mineure : Rezika, née le 18 juin 1978 à Aït Saada daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 292, qui s'appelleront désormais : Hendi Hamou, Hendi Rezika ;

Loucif Djouhra, née le 14 mars 1936 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 627, qui s'appellera désormais : Hendi Djouhra ;

Loucif Mohand Ramdane, né le 23 mars 1937 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 747 et ses enfants mineurs : Khokha, née le 25 mars 1975 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 143, Hamani, né le 19 mai 1978 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 239, Yekhlef, né le 17 avril 1982 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2660 qui s'appelleront désormais : Hendi Mohand Ramdane, Hendi Khokha, Hendi Hamani, Hendi Yekhlef ;

Loucif Chabane, né le 22 août 1940 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1542 et son enfant mineur : Boubeker, né le 10 juillet 1976 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 301, qui s'appelleront désormais : Hendi Chabane, Hendi Boubeker ;

Loucif Aldjia, née le 11 mai 1941 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1134, qui s'appellera désormais : Hendi Aldjia ;

Loucif Nouara, née le 28 mars 1943 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 963, qui s'appellera désormais : Hendi Nouara ;

Loucif Makhlof, né le 10 juin 1946 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 986 et ses enfants mineurs : Louiza, née le 19 septembre 1975 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 5044, Hamza, né le 31 août 1976 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 4714, Ali, né le 2 janvier 1978 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 64, Ghenima, née le 17 décembre 1981 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 7628, Yasmina, née le 6 avril 1983 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2360, qui s'appelleront désormais Hendi Makhlof, Hendi Louiza, Hendi Hamza, Hendi Ali, Hendi Ghenima, Hendi Yasmina ;

Loucif Leila, née le 30 janvier 1970 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 190, qui s'appellera désormais : Hendi Leila ;

Loucif Hassiba, née le 1er mai 1971 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 853, qui s'appellera désormais : Hendi Hassiba ;

• Loucif Mohand Arab, né le 24 novembre 1972 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2076, qui s'appellera désormais : Hendi Mohand Arab ;

Loucif Boussad, né le 17 juillet 1946 à Yatafene, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1266 et ses enfants mineurs : Aïssa, né le 27 mai 1975 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 256, Faiza, née le 14 mars 1977 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 120, Rabia, née le 31 mars 1978 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 147, Ahcene, né le 19 février 1983 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 104 ; Merzouk, né le 28 novembre 1984 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 454, Abdelatif, né le 7 juillet 1986 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 41, qui s'appelleront désormais : Hendi Boussad, Hendi Aïssa, Hendi Faiza, Hendi Rabia, Hendi Ahcene, Hendi Merzouk, Hendi Abdelatif ;

Loucif Yamina, née le 20 décembre 1949 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 70 et acte de mariage n° 316 dressé le 10 octobre 1969 à Ouadhias, daïra de Draa El Mizane , wilaya de Tizi Ouzou, qui s'appellera désormais : Hendi Yamina ;

Loucif Abdelkader, née le 20 janvier 1949 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2 et acte de mariage n° 204 dressé le 23 décembre 1970 à Yatafene, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, et ses enfants mineurs : Anissa, née le 11 juillet 1975 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 330, Yassine, né le 25 février 1978 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1198, Fariza, née le 18 octobre 1982 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 6580, Lyes, né le 17 mars 1985 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1953, qui s'appelleront désormais : Hendi Abdelkader, Hendi Anissa, Hendi Yassine, Hendi Fariza, Hendi Lyes ;

Loucif Tassadit, née le 17 mars 1952 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 18, qui s'appellera désormais : Hendi Tassadit ;

Loucif Sekoura, née le 10 avril 1952 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 25, qui s'appellera désormais : Hendi Sekoura ;

Loucif Ourida, née le 25 juillet 1956 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 44, qui s'appellera désormais : Hendi Ourida ;

Loucif Omar, né en 1956 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 176 et ses enfants mineurs : Ouarda, née le 11 décembre 1981 à Draa Ben Khadda, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 335, Abes, né le 13 février 1983 à Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1263, Lounis, né le 31 décembre 1984 à Tizi Ouzou, acte de naissance n° 8501, , qui s'appelleront désormais : Hendi Omar, Hendi Ouarda, Hendi Abes, Hendi Lounis ;

Loucif Ferroudja, née le 12 juillet 1956 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 42, qui s'appellera désormais : Hendi Ferroudja ;

Loucif Belaid, né 10 janvier 1957 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2, et ses enfants mineurs : Kouceila, né le 8 juin 1981 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 258, Asma, née le 18 juin 1983 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 285, Hamou, né le 10 décembre 1985 à Bouira, acte de naissance n° 3138, qui s'appelleront désormais : Hendi Belaid, Hendi Kouceila, Hendi Asma, Hendi Hamou ;

Loucif Mohand Cherif, né le 14 juin 1957 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 51, qui s'appellera désormais : Hendi Mohand Cherif ;

Loucif Moussa né 23 novembre 1960 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 78, qui s'appellera désormais : Hendi Moussa;

Loucif Nouredine, né 21 novembre 1960 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 77, acte de mariage dressé le 5 avril 1983 à Tassaft, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, et ses enfants mineurs : Ouiza, née le 11 décembre 1983 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 515, Sofiane, né le 20 octobre 1986 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1612, qui s'appelleront désormais : Hendi Nouredine, Hendi Ouiza, Hendi Sofiane ;

Loucif Ouerdy, née le 29 mai 1962 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 42 qui s'appellera désormais : Hendi Ouerdy ;

Loucif Saliha, née le 4 mai 1962 à Aït Saada, daira de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 35, et acte de mariage n° 104 dressé le 15 avril 1981 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, qui s'appellera désormais : Hendi Saliha ;

Loucif Hocine, né le 11 janvier 1962 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 5, qui s'appellera désormais : Hendi Hocine ;

Loucif Mohamed, né le 28 juin 1962 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 51, qui s'appellera désormais : Hendi Mohamed ;

Loucif Sami, né le 24 juin 1963 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 889, qui s'appellera désormais : Hendi Sami ;

Loucif Zoubida, née le 16 octobre 1963 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 116, qui s'appellera désormais : Hendi Zoubida ;

Loucif Ali, né le 12 juillet 1964 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 199, qui s'appellera désormais : Hendi Ali ;

Loucif Djouher, née le 27 janvier 1964 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 28, qui s'appellera désormais : Hendi Djouher ;

Loucif Mohand Amokrane, né 29 mai 1964 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 151, qui s'appellera désormais : Hendi Mohand Amokrane ;

Loucif Zineb, née le 20 décembre 1965 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1621, qui s'appellera désormais : Hendi Zineb ;

Loucif Rosa, née le 26 mars 1966 à Aïn El Hammam, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 539, qui s'appellera désormais : Hendi Rosa ;

Loucif Saadia, née le 21 décembre 1966, Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 392, qui s'appellera désormais : Hendi Saadia ;

Loucif Latifa, née le 8 septembre 1966 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 295, qui s'appellera désormais : Hendi Latifa ;

Loucif Roza, née le 8 septembre 1966 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1610, qui s'appellera désormais : Hendi Roza ;

Loucif Amrouche, né le 3 septembre 1967 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1643, qui s'appellera désormais : Hendi Amrouche ;

Loucif Nacera, née le 26 janvier 1968 à Aïn El Hammam, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 163, qui s'appellera désormais : Hendi Nacera ;

Loucif Ibrahim, né le 16 décembre 1968 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2053, qui s'appellera désormais : Hendi Ibrahim ;

Loucif Yazid, né le 6 avril 1969 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 127, qui s'appellera désormais : Hendi Yazid ;

Loucif Smail, né le 22 juillet 1969 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 256, qui s'appellera désormais : Hendi Smail ;

Loucif Mohand Oulhadj, né le 24 mars 1969 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 99, qui s'appellera désormais : Hendi Mohand Oulhadj ;

Loucif Yahia, né le 21 mai 1970 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1020, qui s'appellera désormais : Hendi Yahia ;

Loucif Samira, née le 13 septembre 1971 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1835, qui s'appellera désormais : Hendi Samira ;

Loucif Djamila, née le 1er septembre 1971 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1762, qui s'appellera désormais : Hendi Djamila ;

Loucif Dalila, née le 7 juin 1971 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 184, qui s'appellera désormais : Hendi Dalila ;

Loucif Malek, né le 21 janvier 1972 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 114, qui s'appellera désormais : Hendi Malek ;

Loucif Ghania, née le 25 août 1972 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 265, qui s'appellera désormais : Hendi Ghania ;

Loucif Karima, née le 30 octobre 1973 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1866, qui s'appellera désormais : Hendi Karima ;

Loucif Nadia, née le 18 septembre 1973 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 1618, qui s'appellera désormais : Hendi Nadia ;

Loucif Rebiha, née le 11 janvier 1974 à Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 63, qui s'appellera désormais : Hendi Rebiha ;

Loucif Khaled, né le 7 novembre 1974 à Aït Saada, daïra de Aïn El Hammam, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 393, qui s'appellera désormais: Hendi Khaled ;

Art. 2. Conformément à l'article 5 du décret n° 71-157 du 3 juin 1971 complété, la mention en marge des actes de l'état civil des nouveaux noms conférés par le présent décret sera requise par le procureur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rabie Ethani 1415 correspondant au 25 septembre 1994.

Liamine ZEROUAL.